



**gironde numérique**

Le numérique au service des Girondins

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 20 DÉCEMBRE 2018**

**Date de la convocation : 04 décembre 2018**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Monsieur Mathieu HAZOUARD (Membre associé), Madame Martine GOUTTE (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain RENARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°181220\_001  
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019**

**DÉLIBÉRATION N°181220\_001**  
**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019**

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le



ID : 033-200010049-20181220-181220\_001-DE

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 04 décembre 2018 fixant le prochain comité syndical le 20 décembre 2018 à 14h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 15h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 20 décembre 2018 à 14h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 15h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

# Rapport de présentation

Rapport relatif aux orientations budgétaires de l'exercice 2019, aux engagements pluriannuels envisagés, à la structuration et à l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi qu'à la structuration et la gestion de la dette (article 107 de la loi NOTRe)

## Modification des statuts et construction budgétaire

La clarté des statuts est un élément indispensable à la lisibilité et à la transparence des activités menées par le Syndicat. L'initialisation du plan Gironde Haut Méga et le développement grandissant des usages numériques ont fait apparaître le besoin d'assurer une activité d'ingénierie numérique au bénéfice de l'ensemble des membres du Syndicat. Dans ce cadre, les statuts du Syndicat ont été modifiés afin de préciser tant le périmètre des activités menées par Gironde Numérique que l'identification des flux budgétaires correspondants.

Les activités du Syndicat tels que prévus par ses statuts sont identifiées ci-après ainsi que la construction budgétaire associée :

- Budget principal M14
  - Administration générale : contribution obligatoire
  - Ingénierie Numérique : contribution obligatoire
  - Services Numériques mutualisés : contribution facultative
- Budget annexe « services numériques hors mutualisation : sur devis » - M4
  - pour les non membres publics
- Budget annexe « Aménagement Numérique » - M4
  - contributions par fonds de concours

Il est précisé que le Budget principal M14 supporte l'intégralité des charges de personnel du Syndicat, toutes activités confondues. Une refacturation annuelle est effectuée auprès des budgets annexes en fonction des coûts réels.

## Année 2019: Année de déploiement et de gestion

### Aménagement numérique : Mise en œuvre opérationnelle et financière du plan Gironde Haut Méga

- Suivis et contrôles opérationnels et financiers
  - suivi de l'appel des cofinancements, du versement des subventions au délégataire et de la gestion de la dette de Gironde Numérique
  - suivi des engagements contractuels et financiers du délégataire dont le suivi et le contrôle du déploiement des prises FTTH à l'abonné
- Paiements semestriels de la subvention de 1<sup>er</sup> établissement du délégataire Gironde Très Haut Débit du RIP2G en accord avec les Crédits de Paiements (CP) votés par le Comité Syndical
- Éventuels travaux en maîtrise d'ouvrage directe sur accord par délibération du Comité Syndical

## DÉLIBÉRATION N°181220\_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

Les sources de financement sont les suivantes :

- Par fonds de concours des membres
- Subventions d'investissement
- Appel à l'emprunt
- Redevances du délégataire

Des besoins nouveaux en ressources humaines pour suivre la mise en œuvre ainsi que l'exécution de ce nouveau contrat (proposition d'ouverture de 2 postes pour 2019 lors du vote du Budget Primitif).

### **Ingénierie numérique et services numériques mutualisés : gestion des obligations nouvelles et des services déployés à conforter**

- Des obligations légales nouvelles liées à la dématérialisation
  - Archivage légal
  - Opendata
  -
- Un périmètre de services actuellement déployé à conforter
  - intégrés les nouveaux territoires adhérents tout en maintenant la même qualité de service
  - déploiement du RGPD
  - écoles numériques

### **Projets à venir**

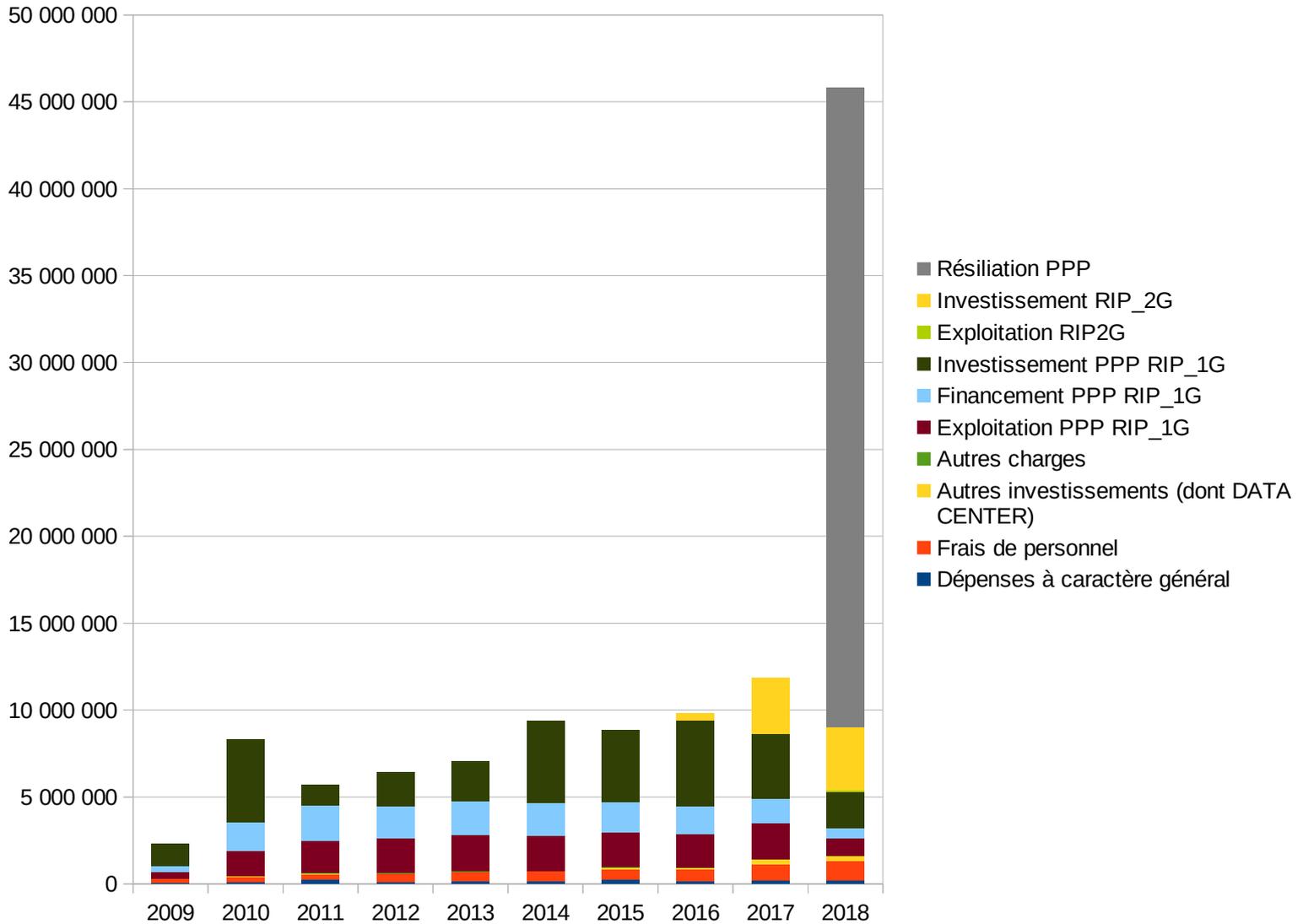
- Evolution de l'e-administration dans un proche avenir dans le domaine des Télécoms et des smart city avec une opportunité à saisir pour les collectivités territoriales
- SDUS
- utilisation de la Redevance pour le développement des usages numériques

Des besoins nouveaux en ressources humaines afin de faire face au déploiement et au maintien de ces nouveaux services, aux nouvelles obligations et aux nouveaux projets (proposition d'ouverture de 3 postes pour 2019 lors du vote du Budget Primitif).

# DÉLIBÉRATION N°181220\_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

## Focus sur l'évolution des dépenses

### Structure des dépenses (tous budgets confondus)



## DÉLIBÉRATION N°181220\_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

### Focus sur les Ressources Humaines

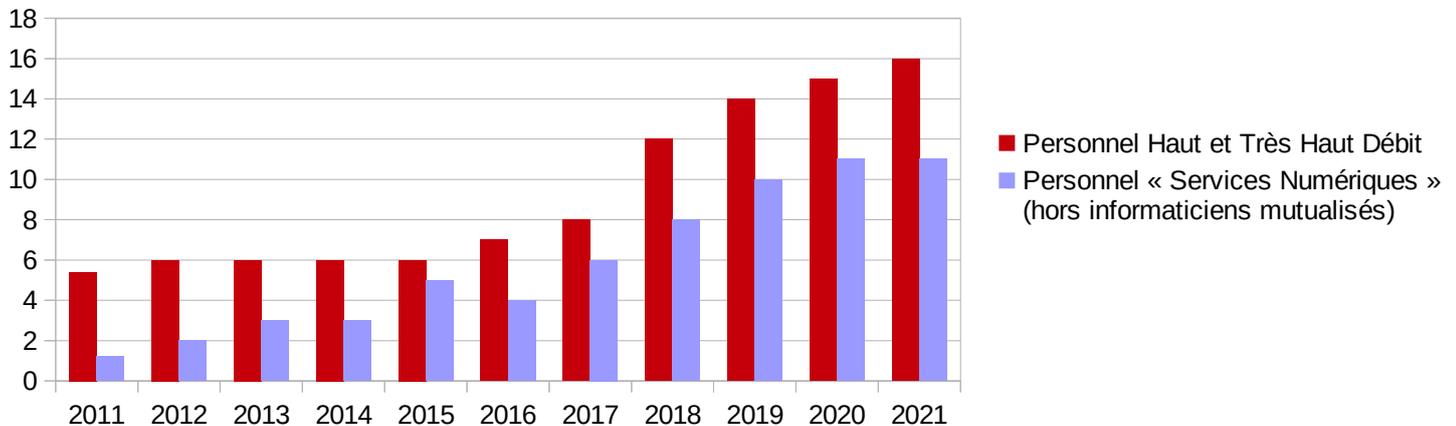
Du fait de l'évolution et de la structuration du Syndicat les postes d'administration générale sont maintenus sous vigilance constante s'agissant de l'adéquation des effectifs avec le volume d'activité.

Dans le cadre du plan Gironde Haut Méga, la mise en œuvre et le suivi de la Délégation de Service Public ainsi que des projets gérés par Gironde Numérique en maîtrise d'ouvrage direct (GFU, usages innovants) impliquent la création de nouveaux postes notamment au sein du personnel Très Haut Débit.

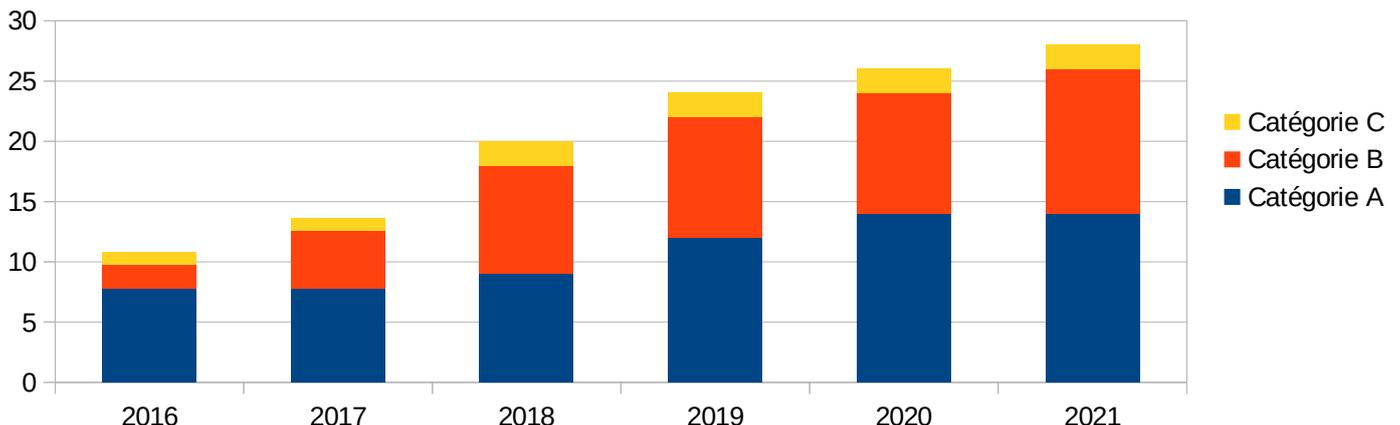
L'Ingénierie numérique relative aux écoles numériques et à l'élaboration d'un Schéma Directeur Territorial relatif aux Usages Numériques a un impact direct sur la quote-part de ressources humaines affectées.

L'activité des Services Numériques mutualisés reste en croissance constante au regard des nouvelles adhésions et du périmètre de services délivrés qui continuent de s'étoffer. Le maintien du niveau de qualité de service nécessite de maintenir une vigilance constante sur l'adéquation des effectifs.

### Evolution prévisionnelle des effectifs



### Structure prévisionnelle des charges de personnels



### **Focus sur la dette**

L'encours de dette s'établit à hauteur de 10 000 000 d'euros au 31/12/2018. La dette liée au Partenariat Public Privé à été soldée courant 2018.

# **Orientations budgétaires de l'exercice - Budget Principal -**

## **I) Exposé des motifs**

Le budget principal sous norme comptable M14 recouvre :

Les dépenses récurrentes du Syndicat Mixte pour les activités combinées du Très Haut Débit, de l'Ingénierie numérique et des Services Numériques mutualisés comprenant :

- Les charges de personnels
- Les frais de fonctionnement (loyers, frais de déplacement, cotisations et adhésions diverses, maintenances, formation, téléphonie, assurances...)
- Les charges d'investissement essentiellement en lien avec les Services Numériques mutualisés (matériels et logiciels)

Le financement de ce budget sera assuré par :

- La contribution obligatoire des membres ouvrant droit à l'Ingénierie numérique (aspects organisationnels)
- La contribution facultative des Services Numériques mutualisés (aspects fonctionnels) ouvrant droit au :
  - au pack système d'information (sécurisation des données publiques ainsi qu'accès une plateforme de services dématérialisés)
  - à des prestations complémentaires
- Par une refacturation aux budgets annexes SPIC, sous norme comptable M4, des charges (principalement en Ressources Humaines) pesant sur le budget principal.
  - Budget annexe aménagement numériques
  - Budget annexe services numériques hors mutualisation

Pour information 23 EPCI (soit 85% de l'ensemble des EPCI Girondins) et environ X communes (soit X % de l'ensemble des communes Girondines) font au moins appel aux Services Numériques mutualisés.

## DÉLIBÉRATION N°181220\_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

### II) Perspectives financières

#### A) Périmètre retenu pour la construction du Budget Primitif 2019

La mise en œuvre et le suivi de la Délégation de Service Public Très Haut Débit ainsi que la croissance continue de l'Ingénierie numérique et des Services Numériques mutualisés implique la création de plusieurs postes et des recrutements associés :

- 2 postes en 2019 pour l'aménagement numérique \*
  - 1 Poste lié au développement au traitement de la donnée et au Système d'Information Géographique (SIG) (catégorie A)
  - 1 Poste lié au reporting technique et financier de la DSP (catégorie B) si besoin
- 2 postes en 2019 pour les Services Numériques mutualisés \*\*:
  - 1 poste afin de conforter les services en place à destination de nos adhérents en lien avec la chaîne de dématérialisation (catégorie B)
  - 1 poste en prévision pour un informaticien mutualisé supplémentaire (2 actuellement) (catégorie B)
- Ingénierie numérique pour les projets innovants : 1 poste relatif au Groupement Fermé d'Utilisateurs Télécoms et Smart-City (catégorie A)

\* *Les ressources humaines nécessaires pour le portage du projet de RIP2G Très Haut Débit et les projets innovants en lien ont été intégrées dans les modélisations financières de la DSP et ont été prévues dès 2018.*

\*\* *Les ressources humaines nécessaires pour les Services Numériques Mutualisés sont prévues par l'adhésion de nouveaux territoires*

Ces ouvertures de postes seront proposées lors du vote du Budget Primitif 2019.

De plus, afin de permettre au Syndicat Mixte de couvrir l'évolution des charges de fonctionnement du service au regard de l'inflation (environ 2 % sur 2018), du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) en lien avec les charges de personnels et de maintenir un taux d'épargne minimum, le Bureau Syndical de Gironde Numérique proposera lors du vote du Budget Primitif 2019 d'augmenter au maximum de +2%:

- La contribution annuelle obligatoire
- La contribution annuelle facultative des Services Numériques mutualisés

Pour information

- L'augmentation de 2 % de la contribution obligatoire correspond à un montant d'environ + 10 499 euros au global à répartir entre :
  - + 5 352 euros pour le Département de la Gironde
  - + 5 147 euros entre les 27 différentes communautés de communes et d'agglomération adhérentes, soit 190€ environ par an en moyenne par EPCI. Le montant individuel sera modulé EPCI par EPCI en fonction des derniers potentiels fiscaux et du nombre d'habitants connus.

Les recettes prévisionnelles attendues sont réparties comme suit :

- Contribution obligatoire :
  - 272 975 euros de la part du Département de la Gironde

## DÉLIBÉRATION N°181220\_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

- 262 295 euros de la part des 27 Communautés de communes et d'agglomération
- Contribution facultative aux Services Numériques mutualisés
  - 510 577 euros des la part des EPCI adhérents
  - 150 000 euros de la part du Département de la Gironde
- Refacturation aux budgets annexes SPIC des charges pesant sur le budget principal notamment en terme de personnels :
  - Budget annexe aménagement numérique pour 640 000 euros
  - Budget annexe Prestation de Services Numériques
    - 12 000 euros pour les services sur devis
    - 50 000 euros pour le projet écoles numériques tenu sous forme de groupement de commande

### **B) Utilisation du résultat reporté 2018**

La consommation progressive du résultat reporté par le Syndicat Mixte permet de lisser et limiter dans le temps l'augmentation des adhésions, ainsi que d'équilibrer le modèle économique des Services Numériques.

**DÉLIBÉRATION N°181220\_001**  
**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019**

# Orientations budgétaires de l'exercice

## Budget annexe

### « Aménagement Numérique du Territoire »

#### I) Exposé des motifs

Le budget « Aménagement Numérique du Territoire » est dédié à la mise en œuvre du plan Gironde Haut Méga et retrace :

- Flux dépenses-recettes en lien avec la délégation de Service Public (DSP) relative au Très Haut Débit (RIP2G) avec reprise du RIP 1G résilié et remis en affermage, .
- Éventuels travaux en maîtrise d'ouvrage directe (sites stratégiques, sites prioritaires, usages innovants, raccordements entreprises et Groupement Fermé d'Utilisateurs)
- Kits satellites
- Moyens humains nécessaires à Gironde Numérique
- intérêts de la dette

En tant qu'activité industrielle et commerciale, ce budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4 et est donc assujéti à la TVA. Le budget primitif 2019 reprendra le résultat reporté 2018.

#### II) Le plan « Gironde Haut Méga »

La couverture en Très Haut Débit du territoire constitue une priorité nationale dont les lignes directrices sont établies dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (PFTHD). Les zones déployées par les opérateurs privés sur le territoire girondin se concentrent sur Bordeaux Métropole ainsi que sur la commune de Libourne. Les zones dans lesquelles les opérateurs n'ont pas manifesté l'intention de déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné relèvent de l'intervention publique sous forme de réseaux d'initiative publique (RIP).

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Gironde mis à jour et adopté en 2015 a permis de déterminer les conditions de lancement d'un nouveau projet « Gironde Haut Méga » afin de couvrir les territoires girondins en Très Haut Débit.

Par délibération en date du 25 janvier 2018 le Comité Syndical de Gironde Numérique a attribué une délégation de service public d'établissement et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques a Très Haut Débit avec l'opérateur ORANGE.

Le délégataire s'est engagé à réaliser la couverture intégrale de la Gironde en FttH en 6 ans soit 409 278 prises. Le Délégué prendra également en charge les opérations de densification pendant la durée de la convention. Le montant prévisionnel des investissements à réaliser pour la couverture intégrale du territoire girondin s'établit à 669 035 788 € dont 392 646 219€ au titre des investissements de premier établissement (IPE) et

## DÉLIBÉRATION N°181220\_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

276 389 569 € au titre des autres investissements (raccordements, investissements de vie du réseau, autres investissements). Ces investissements, à la charge du délégataire, sont financés en partie par une subvention versée par le Syndicat s'élevant à 65 401 105 millions d'euros au titre des IPE (16,7 % IPE) et de 27 676 676 € au titre des raccordements. Le montant global de participation publique de la DSP s'établit à 93 077 781 €.

Outre la mise en œuvre de la délégation de service public, le plan Gironde Haut Méga comporte également :

- la réalisation d'investissements sous maîtrise d'ouvrage directe de Gironde Numérique (sites prioritaires, usages innovants, raccordements entreprises et Groupement Fermé d'Utilisateurs, inclusion numérique),
- le suivi et contrôle DSP, redevance usages numériques, études, ressources humaines, SIG et Grace THD...),
- les intérêts de la dette.

### Plan de financements prévisionnel sur le projet « Gironde Haut Méga » pour une durée de 25 ans

- État : 53 000 000 €
- Conseil départemental : 24 785 996 €
- EPCI : 23 814 000 €
- Région : 8 289 994 €
- FEDER : 7 568 000 €

Soit un montant total de contribution publique de 117 457 990 € €.

Ce plan de financement est conçu sur la base des hypothèses suivantes :

- Risque de commercialisation
  - Taux de pénétration de 40 % à 10 ans (le risque de commercialisation a été évalué dans les études préparatoires et a constitué un axe majeur de la négociation lors de l'appel d'offres)
- Taux moyen d'emprunt à 1,9 % sur 25 ans

Le budget 2019 retrace donc les écritures liées au projet Gironde Haut Méga (RIP2G) :

#### • Exploitation :

- En dépenses :
  - Facturation par le budget principal des frais RH en lien avec le projet THD
  - Inclusion numérique
  - projets usages innovants
  - Contrôle de la DSP
- En recettes :
  - Redevances diverses du délégataire (d'affermage du RIP1G, de contrôle, des usages)
  - Amortissement des subventions d'investissement reçues

#### • Investissement :

- En dépenses :
  - Versement d'une partie de la subvention de 1<sup>er</sup> établissement en lien avec la DSP et fonction de l'avancée des travaux

## DÉLIBÉRATION N°181220\_001 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

- Investissements propres par Gironde Numérique en maîtrise d'ouvrage directe
- Amortissement des subventions d'investissement reçues
- En recettes :
  - contributions par Fonds de concours des membres
  - Subventions
  - Emprunt afin d'étaler la charge des membres

**DÉLIBÉRATION N°181220\_001**  
**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019**

# **Orientations budgétaires de l'exercice**

## **- Budget annexe -**

### **« Prestation de Services Numériques »**

#### **I) Exposé des motifs**

Les Services Numériques hors mutualisation sont soumis à procédure de publicité et de mise en concurrence. Ils sont retracés dans le cadre d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable et financière M4.

Ce budget retrace les dépenses et recettes aux services numériques hors mutualisation. Dans ce cas, la participation des collectivités non membres de Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le Syndicat mixte fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce budget est ainsi assujéti à la TVA.

Le budget « prestation de Services Numériques » retrace ainsi les écritures relatives :

- Aux prestations sur devis des non membres (CCAS, syndicats divers...)
- Au groupement de commande en lien avec les écoles numériques

#### **II) Perspectives financières**

Un accord cadre relatif aux écoles numériques a été passé fin 2017. L'année 2018 à comptabilisée la mise en œuvre des deux premiers marchés subséquents (30 collectivités au total environ ont participé à ce groupement de commande.

Il s'agit d'une opération pour compte de tiers en investissement :

- Acquisition TTC par Gironde Numérique de matériels et maintenance à l'intention des communes adhérentes au groupement de commande
- Revente TTC à l'euro l'euro auprès de ces mêmes communes avec facturation supplémentaire pour frais de gestion de Gironde Numérique (principe prévu par le convention constitutive du groupement de commande)
- Gironde Numérique à fait une demande de dossier FEDER à hauteur de 50 % des dépenses éligibles dans le cadre de ce projet « écoles numériques » afin de faire bénéficier les communes adhérentes d'une baisse du montant refacturé. Le dossier est en cours d'instruction à ce jour à la Région Nouvelle Aquitaine.
- Facturation par le budget principal des frais RH en lien avec le budget « Prestation de Services Numériques »

**DÉLIBÉRATION N°181220\_001**  
**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019**

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200010049-20181220-181220\_001-DE

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir mettre au débat la présente note d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical atteste de la tenue des débats sur les orientations budgétaires 2019 en la présente séance.

Le 20 décembre 2018

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT